

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 21 4 janvier 2006

SOMMAIRE

Afrodite, S.à r.l., Senningerberg	1006	Maelstrom S.A., Luxembourg	978
Afrodite, S.à r.l., Senningerberg	1006	Maint S.A., Luxembourg	962
AIM Group International S.A., Luxembourg	1006	Meame S.A., Perlé	1007
Airtrust Holding S.A., Luxembourg	962	Meame S.A., Perlé	1008
Airtrust Holding S.A., Luxembourg	962	Mineral Investments S.A., Luxembourg	1007
Airtrust Holding S.A., Luxembourg	962	Naturellement S.A., Luxembourg	100
Artemide, S.à r.l., Senningerberg	1006	Nova/Paul Investments, S.à r.l., Luxembourg	976
Artemide, S.à r.l., Senningerberg	1006	Nova/Paul Investments, S.à r.l., Luxembourg	977
Baffin (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	988	OCI Cement Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	969
BEIO S.A., Bertrange	995	Oloron S.A., Luxembourg	100
C.P., S.à r.l., Bissen	986	Paris (166 Faubourg B) S.A., Luxembourg	963
C.P., S.à r.l., Bissen	986	Paris (166 Faubourg B) S.A., Luxembourg	968
Capitale Ingenium S.A., Senningerberg	1002	Portillo, S.à r.l., Luxembourg	978
Club Med Asie S.A., Munsbach	1007	Portillo, S.à r.l., Luxembourg	979
Cruise Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	979	Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	
Cruise Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	985	xembourg	994
Dega S.A., Luxembourg	1006	Redai Holding S.A., Luxembourg	969
European Super Yachts Investments S.A., Luxem-		RX Prod S.A., Luxembourg	978
bourg	1005	S.G.M. Investment S.A., Luxembourg	969
Fantuzzi Finance S.A., Luxembourg	1002	Saft Finance, S.à r.l., Luxembourg	995
Futura 2000 S.A., Luxembourg	962	Scarptor International S.A., Luxembourg	1007
Gapifin S.A., Luxembourg	985	SDA Lux S.A., Luxembourg	988
Goma-Fin S.A., Luxembourg	1002	SICVA S.A., Luxembourg	961
Ideal Concept, S.à r.l., Bettembourg	986	SK Participation, S.à r.l., Luxembourg	100
Ilvic S.A., Luxembourg	969	Stevan S.A., Luxembourg	994
Industrial Investments Center S.A., Luxembourg.	985	Stevan S.A., Luxembourg	994
JER Europe Fund II Holdings, S.à r.l., Luxem-		Svalbard Holding S.A., Luxembourg	1005
bourg	1007	Whirlpool Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	995
Kenross Lux S.A., Luxembourg	963		

SICVA S.A., Société Anonyme, (anc. RAN, S.à r.I.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 80.419.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074674.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



MAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.568.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour MAINT S.A.

Signature

(072953.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

FUTURA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.879.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour FUTURA 2000 S.A.

Signature

(072954.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

AIRTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.145.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour AIRTRUST HOLDING S.A.

Signature

(072965.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

AIRTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour AIRTRUST HOLDING S.A.

Signature

(072967.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

AIRTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.145.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour AIRTRUST HOLDING S.A.

Signature

(072968.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.



KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, Avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 48.548.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072971.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

PARIS (166 FAUBOURG B) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 109.280.

In the year two thousand and five, on the ninth day of September.

Before Us, Maître Emile Schlesser, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PARIS (166 FAUBOURG B) S.A. a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 8 July 2005, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», modified by deed of the undersigned notary, on 29 July 2005, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 109.280.

The meeting was opened with Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mr Alain Tircher, «licencié en gestion», residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Creation of two classes of shares «A» and «B».
- 2. Increase of the share capital by five hundred eighty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 587,960.00) so as to raise it from its current amount of one million two hundred twelve thousand and forty Euro (EUR 1,212,040.00) to one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.00), by the creation and issue of one hundred and eighty-eight (188) class «A» shares and one hundred and sixteen (116) class «B» shares, all without a par value, having the same rights and obligations as the existing shares, by contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

- 3. Subsequent amendment of article three of the Articles of Incorporation.
- 4. Amendment of the first paragraph of Article four of the Articles of Incorporation, to give it the following wording: «The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, at least one of whom must be a shareholder.»
 - 5. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

«The object of the corporation is the acquisition of eleven (11) lots issued by the splitting of the ownership of the building situated in Paris (8e arrondissement), 164 et 166, rue du Faubourg Saint Honoré, being composed of lots numbered forty-four (44), forty-five (45), forty-six (46), eighty-three (83), one hundred and twenty-two (122), one hundred and twenty-three (123), one hundred and twenty-seven (127), one hundred and twenty-nine (129), eighty-six (86), one hundred and fifty-four (154) and one hundred and fifty-five (155) (hereinafter «The Property»).

The corporation may proceed to the sale, the exchange, the rent, the management and the development for its own account of all the above described properties, furnished or not, as well as may carry out all operations directly in relation with its object or which may favour its development or achievement.

The corporation may particularly borrow from third parties or from affiliated companies in the scope of the realisation of its object. To this end, the corporation may, if necessary, mortgage its acquired assets and/or consent all other forms of guarantee for the purposes of a loan.»

- 6. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the appearing persons.

- III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:



First resolution

The general meeting decides to create two classes of shares «A» and «B».

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital by five hundred eighty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 587,960.00), in order to raise it from its current amount of one million two hundred twelve thousand and forty Euro (EUR 1,212,040.00) to one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.00), by the creation and issue of one hundred and eighty-eight (188) class «A» shares and one hundred and sixteen (116) class «B» shares, all without a par value, having the same rights and advantages as the existing shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase here above decided, Mr William O'Dea, FRANK O'MAHONY PENSION TRUST, FAHY HOLDINGS, Mr James Sugrue, TONY TREACY PENSION TRUST and Mr Richard Walsh, the other existing shareholders having waived their preferential subscription right.

Then intervened:

1.- Mr William O'Dea, politician, residing in Limerick (Ireland), G. Naughton Place, Henry Street,

here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to fourteen (14) new shares of class «A» without a par value.

2.- FRANK O'MAHONY PENSION TRUST, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 35 Fitzwilliam Street Upper, here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to fifty-eight (58) new shares of class «B» without a par value.

3.- FAHY HOLDINGS, with registered office in Mallow, Co. Cork (Ireland), Mount Ruby,

here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to fifty-eight (58) new shares of class «A» without a par value.

4.- Mr James Sugrue, «architectural technician», residing in Fames, Castlemaine, Co. Kerry (Ireland),

here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to fifty-eight (58) new shares of class «A» without a par value.

5.- TONY TREACY PENSION TRUST, with registered office in Dublin 2 (Ireland), 35 Fitzwilliam Street Upper, here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to fifty-eight (58) new shares of class «B» without a par value.

6.- Mr Richard Walsh, company director, residing in Murroe, Co. Limerick (Ireland), Abington Rectory,

here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to fifty-eight (58) new shares of class «A» without a par value.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of five hundred eighty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 587,960.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.00), divided into six hundred ninety-six (696) class «A» shares and two hundred thirty-two (232) class «B» shares without a par value, entirely paid up.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.



The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The shares of class «A» are not freely transferable before a minimum of seven (7) years plus one (1) day from the acquisition date of the Property. This restriction does not apply to the shares of class «B».

A shareholder may freely transfer its shares provided that:

- a) the shareholder (hereinafter referred to as the «Proposing Transferor») shall give notice in writing (hereinafter referred to as the «Transfer Notice») to the Board of Directors of the Company and the other shareholders that he desires to transfer the same;
- b) the Transfer Notice shall not be revocable without the contemporaneous sanction of any such revocation by the remaining shareholders in writing;
- c) the Transfer Notice shall specify the size of the Proportionate Interest which the Proposing Transferor desired to sell (hereinafter referred to as the «Offered Interest») and the price (hereinafter referred to as the «Price») at which he desires to sell:
- d) the shareholders who are willing to purchase the Offered Interest shall not later than 21 days following the date of service of the Transfer Notice notify the Board of Directors of the Company and the other shareholders their intention to purchase (hereinafter referred to as the «Notice of Intention to Purchase»);
- e) where only one shareholder serves Notice of Intention to Purchase, then that shareholder shall be entitled and obliged to purchase the whole Offered Interest;
- f) where two or more shareholders serve Notice of Intention to Purchase, then those shareholders shall each be entitled and obliged to purchase the proportion of the Offered Interest which their Proportionate Interest bears to the aggregate of the Proportionate Interests of such shareholders;
- g) if within 21 days after being served with such Transfer Notice a shareholder or shareholders serves a Notice of Intention to Purchase and the shareholder or shareholders payor pays the Proposing Transferor the Price within 60 days after the date of service of the Notice of Intention to Purchase, then the Proposing Transferor shall be bound upon receipt of payment of the Price to transfer the Offered Interest to the said shareholder or shareholders in accordance with clauses e) or f) as the case may be;
- h) if no shareholder or shareholders serve a Notice of Intention to Purchase, then the Proposing Transferor shall, within a period of 3 calendar months following the date which falls 22 days after the service of the Transferor Notice, be at liberty to sell and transfer the Offered Interest to any person at a value not lower than the Price specified in the Transfer Notice and on terms not more favourable to the Purchaser.»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

«Art. 4. (first paragraph). The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, at least one of whom must be a shareholder.»

Fifth resolution

The general meeting decides to change the object of the corporation and, as a consequence, to amend article two of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 2.** The object of the corporation is the acquisition of eleven (11) lots issued by the splitting of the ownership of the building situated in Paris (8e arrondissement), 164 et 166, rue du Faubourg Saint Honoré, being composed of lots numbered forty-four (44), forty-five (45), forty-six (46), eighty-three (83), one hundred and twenty-two (122), one hundred and twenty-three (123), one hundred and twenty-seven (127), one hundred and twenty-nine (129), eighty-six (86), one hundred and fifty-four (154) and one hundred and fifty-five (155) (hereinafter «the Property»).

The corporation may proceed to the sale, the exchange, the rent, the management and the development for its own account of all the above described properties, furnished or not, as well as may carry out all operations directly in relation with its object or which may favour its development or achievement.

The corporation may particularly borrow from third parties or from affiliated companies in the scope of the realisation of its object. To this end, the corporation may, if necessary, mortgage its acquired assets and/or consent all other forms of guarantee for the purposes of a loan.»

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at nine thousand Euro (EUR 9,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARIS (166 FAUBOURG B) S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.280.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Création de deux classes d'actions «A» et «B».
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante euros (EUR 587.960,00) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent douze mille quarante euros (EUR 1.212.040,00) à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,00), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-huit (188) actions de classe «A» et cent seize (116) actions de classe «B», toutes sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apports en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

- 3. Modification subséquente de l'article trois des statuts.
- 4. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins dont un devra être actionnaire.»
- 5. Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante.
- «Art. 2. La société a pour objet d'acquérir onze (11) lots issus de la division en copropriété de l'immeuble situé à Paris (8^e arrondissement), 164 et 166, rue du Faubourg Saint Honoré, composés des lots numéros quarante-quatre (44), quarante-cinq (45), quarante-six (46), quatre-vingt-trois (83), cent vingt-deux (122), cent vingt-trois (123), cent vingt-sept (127), cent vingt-neuf (129), quatre-vingt-six (86), cent cinquante-quatre (154) et cent cinquante-cinq (155) (ciaprès «la Propriété»).

La société pourra procéder à la vente, à l'échange, à la location, à la gestion et à la mise en valeur pour son propre compte de tous les éléments partrimoniaux ci-dessus décrits, en meublés ou non, ainsi que toutes opérations se rapportant directement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

La société pourra notamment emprunter à des tiers ou à des sociétés affiliées dans le cadre de l'accomplissement de son objet social. A cette fin, la société pourra, si besoin est, hypothéquer les biens acquis et/ou consentir toutes autres formes de garantie aux fins d'un prêt.»

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions «A» et «B».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante euros (EUR 587.960,00), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent douze mille quarante euros (EUR 1.212.040,00) à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,00), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-huit (188) actions de classe «A» et cent seize (116) actions de classe «B», toutes sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée Monsieur William O'Dea, FRANK O'MAHONY PENSION TRUST, FAHY HOLDINGS, Monsieur James Sugrue, TONY TREACY PENSION TRUST et Monsieur Richard Walsh, les autres actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

1.- Monsieur William O'Dea, politicien, demeurant à Limerick (Irlande), G. Naughton Place, Henry Street, ici représenté par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 septembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quatorze (14) actions nouvelles de classe «A» sans désignation de valeur nominale.

2.- FRANK O'MAHONY PENSION TRUST, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 35 Fitzwilliam Street Upper, ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 septembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinquante-huit (58) actions nouvelles de classe «B» sans désignation de valeur nominale.

3.- FAHY HOLDINGS, avec siège social à Mallow, Co. Cork (Irlande), Mount Ruby,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 septembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinquante-huit (58) actions nouvelles de classe «A» sans désignation de valeur nominale.

4.- Monsieur James Sugrue, «architectural technician», demeurant à Farnes, Castlemaine, Co. Kerry (Irlande), ici représenté par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 septembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinquante-huit (58) actions nouvelles de classe «A» sans désignation de valeur nominale.

5.- TONY TREACY PENSION TRUST, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 35 Fitzwilliam Street Upper, ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 septembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinquante-huit (58) actions nouvelles de classe «B» sans désignation de valeur nominale.

6.- Monsieur Richard Walsh, directeur de société, demeurant à Murroe, Co. Limerick (Irlande), Abington Rectory, ici représenté par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 septembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cinquante-huit (58) actions nouvelles de classe «A» sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante euros (EUR 587.960,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,00), divisé en six cent quatre-vingtseize (696) actions de classe «A» et deux cent trente-deux (232) actions de classe «B» sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de classe «A» ne sont pas librement cessibles avant un délai minimum de sept (7) ans plus un (1) jour à partir de la date d'acquisition de la Propriété. Cette restriction ne s'applique pas aux actions de classe «B».

Un actionnaire peut librement transférer ses actions dès lors que:

- a) l'actionnaire (ci-après dénommé «le Cédant Potentiel») doit notifier son intention de cession par écrit (ci-après dénommé «l'Offre de vente») au conseil d'administration de la société et aux autres actionnaires;
- b) l'Offre de vente ne sera pas révocable sans l'accord simultané écrit d'une telle révocation par tous les autres actionnaires;
- c) l'Offre de vente précisera le nombre des actions que le Cédant Potentiel désire vendre (ci-après dénommé «la Participation Offerte») et le prix (ci-après dénommé «le Prix»);
- d) les actionnaires qui souhaitent acheter la Participation Offerte devront, endéans les 21 jours qui suivent la date d'envoi de l'Offre de vente, informer le conseil d'administration de la société et les autres actionnaires de leur intention d'acheter (ci-après dénommé «l'Intention d'achat»);



- e) lorsqu'un seul actionnaire répond à l'Intention d'achat, alors cet actionnaire sera autorisé et obligé d'acheter l'intégralité de l'Offre de vente;
- f) lorsque deux ou plusieurs actionnaires répondent à l'Intention d'achat, alors ces actionnaires seront autorisés et obligés d'acheter la part de l'Intention d'achat proportionnellement à leur participation;
- g) si endéans les 21 jours qui suivent l'Offre de vente, un ou plusieurs actionnaires répondent à l'Intention d'achat et s'il(s) paie(nt) au Cédant Potentiel le Prix endéans 60 jours qui suivant la date d'envoi de l'Intention d'achat, alors le Cédant Potentiel est tenu, dès réception du paiement, de transférer la Participation Offerte au(x) dit(s) actionnaire(s) conformément aux points e) et f) mentionnés ci-dessus;
- h) si aucun actionnaire ne manifeste d'Intention d'achat, alors le Cédant Potentiel pourra, endéans une période de 3 mois qui suit la date qui tombe 22 jours après l'envoi de l'Offre de vente, transférer et vendre librement la Participation Offerte à toute personne à une valeur qui ne peut être inférieure au Prix indiqué dans la Participation Offerte et à des conditions qui ne peuvent pas être plus favorables pour l'acquéreur.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. (premier alinéa). La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins dont un devra être actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet d'acquérir onze (11) lots issus de la division en copropriété de l'immeuble situé à Paris (8^e arrondissement), 164 et 166, rue du Faubourg Saint Honoré, composés des lots numéros quarante-quatre (44), quarante-cinq (45), quarante-six (46), quatre-vingt-trois (83), cent vingt-deux (122), cent vingt-trois (123), cent vingt-sept (127), cent vingt-neuf (129), quatre-vingt-six (86), cent cinquante-quatre (154) et cent cinquante-cinq (155) (ciaprès «la Propriété»).

La société pourra procéder à la vente, à l'échange, à la location, à la gestion et à la mise en valeur pour son propre compte de tous les éléments partrimoniaux ci-dessus décrits, en meublés ou non, ainsi que toutes opérations se rapportant directement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

La société pourra notamment emprunter à des tiers ou à des sociétés affiliées dans le cadre de l'accomplissement de son objet social. A cette fin, la société pourra, si besoin est, hypothéquer les biens acquis et/ou consentir toutes autres formes de garantie aux fins d'un prêt.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf mille euros (EUR 9.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-C. Haas, B. Bartolovic, A. Tircher.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, vol. 149S, fol. 83, case 7. – Reçu 5.879,60 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

E. Schlesser.

(084529.3/227/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

PARIS (166 FAUBOURG B) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 109.280.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

E. Schlesser.

(084530.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.



ILVIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 97.998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072973.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

S.G.M. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 89.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072974.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

REDAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 87.878.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072975.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

OCI CEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 110.097.

STATUTES

In the year two thousand five, the twentieth day of July. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

OCI INTERNATIONAL LIMITED, a British Virgin Island company, with registered office at Belmont Chambers, P.O. Box 3443, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with number 469726,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 20 July 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of OCI CEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise;



erwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
 - borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

- Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro), represented by 10,000 (ten thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
- **Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- Art. 6. Transfer of shares. If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by a Board of Managers composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not to be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders among the A Managers.

The Board of Managers may appoint from among the A Managers a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another A manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

- 8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.
- 8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.



- 8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.
- 8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.
- 8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.
- 8.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters, or the joint signatures or single signature as the case may be of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.
- 8.11 The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.
 - 8.12 The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

- 8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.
- Art. 9. Liability of managers. The managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the share-holder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General Meetings of Shareholders

- **Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders.** An annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.
- **Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 14. Financial year.** The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the accounting records of the Company shall be closed and the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.



Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

- Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 10,000 (ten thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. Setting of the number of managers of the Company at 2 (two) and appointment of the following 2 (two) managers of the Company for an unlimited period of time:

A Manager:

(a) Mr Nassef Sawiris, business executive, residing at 3 Nasim Street, Zamalek, Cairo, Egypt.

B Manager:

- (b) Mr Peter Bun, jurist, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- 2. Setting of the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

OCI INTERNATIONAL LIMITED, une société à responsabilité limitée des lles Vierges britanniques avec siège social à Belmont Chambers, P.O. Box 3443, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et numéro d'enregistrement 469726, ici représentée par Me Olivier Wuidar, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 20 juillet 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:



Chapitre Ier. Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1er. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination OCI CEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;
 - emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

- Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.
- Art. 5. Partage des bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.
- Art. 6. Cession des parts sociales. Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III. Gérance - Représentation

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance

- 8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance comprenant au moins un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.
- 8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés parmi les Gérants A.

Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président parmi les Gérants A.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne parmi les Gérants A en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentent à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre,



téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

- 8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalante à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.
- 8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.
- 8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.
- 8.10 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 8.11 Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.
- 8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc
- Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.
- Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.
- 8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire on par n'importe quel gérant A ou B. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

- 8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procèsverbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblée Générale des Associés

Art. 11. Assemblées Générales annuelles des Associés

Une Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 12. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.



Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, téléfax ou télex.

Chapitre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.
- Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le payement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

- Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 5.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de gérants de la Société à 2 (deux) et nomination des 2 (deux) gérants de la Société suivants pour une durée illimitée:

Gérant A:

(a) M. Nassef Sawiris, cadre supérieur, demeurant au 3 Nasim Street, Zamalek, Le Caire, Egypte.

Gérant B

- (b) M. Peter Bun, juriste, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- 2. Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et, à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 57, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

(075729.3/242/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 108.224.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NOVA GENERAL PARTNER LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of England, having its registered office at 1st Floor, Schomberg House, 80-82 Pall Mall, London, SW1 5HF and registered under number 05008407,

here duly represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in London on 29 July 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.224, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 13, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The corporate share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
 - III. The agenda of the meeting is as follows:
 - 1. Modification of the representation powers.
- 2. Subsequent amendment of the article 10 of the articles of association of the Company in order to reflect the modification of the representation powers.
 - 3. Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the representation powers of the Company so that henceforth the Company shall be validly engaged in all matters by the single signature of one of the managers.

Second resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Company's articles of association which shall be reworded as follows:

«**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager, or as the case may be, by the single signature of one of the managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOVA GENERAL PARTNER LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 1st Floor, Schomberg House, 80-82 Pall Mall, Londres, SW1 5HF et enregistrée sous le numéro 05008407,

ici dûment représentée par Mlle Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, dont l'adresse professionnelle est à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 29 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108.224, constituée suivant acte du notaire instrumentant daté du 13 mai 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune (EUR 25,-).
 - III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
 - 1. Modification des pouvoirs de représentation.
- 2. Subséquente modification de l'article 10 des statuts de la Société pour refléter la modification des pouvoirs de représentation.
 - 3. Divers.
 - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les pouvoirs de représentation de la Société de telle sorte que la Société soit valablement engagée en toute circonstance par la signature unique d'un de ses gérants.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. Représentation. La Société sera engagée envers les tiers en toute circonstance par la signature unique de son gérant unique, ou le cas échéant, par la signature unique d'un des gérants de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été valablement délégués conformément à l'Articles 8.2. de ces Statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(075577.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 108.224.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1288 du 29 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(075578.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.



MAELSTROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 88.061.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072976.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

RX PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.534.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074618.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.139.

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, en remplacement de Maître Frank Baden, tous deux notaires de résidence à Luxembourg, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société en commandite simple AZTEC (LUXEMBOURG) S.C.S. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée PORTILLO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.139, constituée suivant acte reçu par le notaire Baden en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 5 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.075 du 26 octobre 2004, ici représentée par Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 août 2005, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale aborde les points suivant figurant à l'ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 10.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 42.636.375,- à EUR 32.636.375,- par annulation de 400.000 parts sociales et remboursement à l'associée;
 - 2. Modification de l'article 6 des statuts;
 - 3. Divers.

Première résolution

L'associée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de quarante-deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 42.636.375,-) à trente-deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 32.636.375,-) par remboursement d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) à l'associée unique et annulation de quatre cent mille (400.000) parts sociales détenues par elle.

Deuxième résolution

L'associée décide de modifier l'article 6 des statuts pour l'adapter à la réduction de capital intervenue et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 32.636.375,-) représenté par un million trois cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq (1.305.455) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

F. Baden.

(082552.3/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(082553.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

CRUISE LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 104.227.

In the year two thousand five, on the fourtenth day of the month of January.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appear:

1. CANDOVER 2001, GmbH & CO. KG, represented by DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PART-NER), GmbH, a German investment fund having its address at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany (hereafter CANDOVER 2001, GmbH),

hereby represented by Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 10 January 2005.

2. CANDOVER INVESTMENTS PLC, a public limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER INVESTMENTS, PLC),

hereby represented by Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 10 January 2005.

3. CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a private limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER TRUSTEES),

hereby represented by Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 10 January 2005.

4. MOURANT & CO. TRUSTEES LIMITED, as trustee of CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a company incorporated in Jersey, Channel Islands, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, United Kingdom, acting in its capacity as Trustee of CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST (hereafter MOURANT),

hereby represented by Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 10 January 2005.

- 5. CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER PARTNERS LIMITED), acting in its capacity as General Partner of the following limited partnerships:
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5),



- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO. 1),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO. 2),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO. 3),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO. 4), and
- CANDOVER PARTNERS LIMITED as General Partner of CANDOVER 2001 FUND US NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom (hereafter CANDOVER 2001 FUND US NO. 5),

hereby represented by Marc Loesch lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 10 January 2005.

- I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée CRUISE LUXCO 1, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by a deed of the undersigned notary on 25 October 2004, not yet published in the Mémorial C, which articles have never been amended since (the «Company»).

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To create Class A ordinary shares and Class B preferred shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of incorporation and to convert the five hundred (500) existing shares into five hundred (500) Class A ordinary shares.
- 2. To increase the subscribed capital by an amount of seventeen million seventy-two thousand Euro (EUR 17,072,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventeen million eighty-four thousand five hundred Euro (EUR 17,084,500.-).
- 3. To issue one hundred nineteen thousand (119,000) new Class A ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred sixty-three thousand eight hundred eighty (563,880) new Class B preferred shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up.
- 4. To accept the subscription for these one hundred nineteen thousand (119,000) new Class A ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred sixty-three thousand eight hundred eighty (563,880) new Class B preferred shares by a contribution in kind consisting of two hundred three million seven hundred sixty-four thousand three hundred sixty-nine (203,764,369) shares having a nominal value of zero point zero one Swedish Krona (SEK 0.01) of CRUISE HOLDCO AB, a Sweden company having its registered office located at c/o Linklaters Advokatbyrå, P.O. Box 7833, SE-103 98 Stockholm, Sweden, registered with Swedish Companies Registration Office, under number 556663-6337 (CRUISE HOLDCO AB).
- 5. To amend article 5 first paragraph and article 23 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above conversion of shares and the Company's capital increase.
 - 6. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to create Class A ordinary shares and Class B preferred shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of incorporation and to convert the five hundred (500) existing shares into five hundred (500) Class A ordinary shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of seventeen million seventy-two thousand Euro (EUR 17,072,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventeen million eighty-four thousand five hundred Euro (EUR 17,084,500.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue one hundred nineteen thousand (119,000) new Class A ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred sixty-three thousand eight hundred eighty (563,880) new Class B preferred shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up.



Subscription - Payment

Thereupon, now appears Marc Loesch acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of CANDOVER PARTNERS LIMITED, CANDOVER 2001, GmbH, CANDOVER INVESTMENTS PLC, CANDOVER TRUSTEES and MOURANT by virtue of the above mentioned proxies.

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of appearing parties to new Class A ordinary shares and Class B preferred shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, as follows:

·		
Subscribers	Class A ordinary shares	Class B preferred shares
CANDOVER 2001, GmbH	2,614	12,389
CANDOVER INVESTMENTS, PLC	11,396	63,531
CANDOVER TRUSTEES	2,012	0
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1	14,604	69,206
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2	6,212	29,436
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3	19,896	94,279
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4	1,967	9,318
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5	1,385	6,565
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6	10,794	51,142
CANDOVER 2001 FUND US NO. 1	18,860	89,367
CANDOVER 2001 FUND US NO. 2	11,888	56,331
CANDOVER 2001 FUND US NO. 3	6,703	31,759
CANDOVER 2001 FUND US NO. 4	1,899	8,997
CANDOVER 2001 FUND US NO. 5	7,933	37,589
MOURANT	837	3,971
Total	119,000	563,880

The attorney-in-fact declares, in the name and on behalf of CANDOVER PARTNERS LIMITED, CANDOVER 2001, GmbH, CANDOVER INVESTMENTS, PLC, CANDOVER TRUSTEES and MOURANT to fully paid up each of such new Class A ordinary shares and Class B preferred shares by a contribution in kind consisting of two hundred three million seven hundred sixty-four thousand three hundred sixty-nine (203,764,369) shares of CRUISE HOLDCO AB, having a nominal value of zero point zero one Swedish Krona (SEK 0.01), each.

The subscribers, acting through their attorney-in-fact stated that the value of the contribution has been certified by a declaration of contribution issued in London on 10 January 2005 signed by Mr Eric-Joost Ernst, in his capacity of representative of the contributors and by a declaration of recipient company issued in London on 13 January 2005, signed by Mr John Arney, in his capacity as manager of the Company, which declaration will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred nineteen thousand (119,000) new Class A ordinary shares and five hundred sixty-three thousand eight hundred eighty (563,880) new Class B preferred shares as described in the above chart.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 first paragraph and article 23 of the Company's articles of incorporation that shall from now on read as follows:

«Art. 5. Subscribed Capital. The subscribed capital of the Company is set at seventeen million eighty-four thousand five hundred Euro (EUR 17,084,500.-) divided into one hundred nineteen thousand five hundred (119,500) Class A ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred sixty-three thousand eight hundred eighty (563,880) Class B preferred shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

«Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, holders of Class B preferred shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than fourteen per cent (14%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraph shall apply.»

Costs and expenses

As following the contemplated contribution in kind of two hundred three million seven hundred sixty-four thousand three hundred sixty-nine (203,764,369) shares issued by CRUISE HOLDCO AB, the Company holds more than 65% of the issued share capital of CRUISE HOLDCO AB, a company having its place of effective management and statutory



seat in a Member State of the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the capital of the Company, which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR (...).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaissent:

1. CANDOVER 2001, GmbH & CO. KG, représenté par DEUTSCHE CANDOVER (MANAGING LIMITED PARTNER), GmbH, un fond d'investissement allemand, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne (ci-après dénommé CANDOVER 2001, GmbH),

représenté aux fins des présentes par Me Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 10 janvier 2005.

2. CANDOVER INVESTMENTS, PLC, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER INVESTMENTS, PLC).

représentée aux fins des présentes par Me Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 10 janvier 2005.

3. CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni, (ci-après dénommée CANDOVER TRUSTEES),

représentée aux fins des présentes par Me Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 10 janvier 2005.

4. MOURANT & CO. TRUSTEES LIMITED, en qualité de trustee de CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, une société régie par le droit de Jersey, lles Anglo-Normandes, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, Royaume-Uni, agissant en sa qualité de Trustee de CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST (ci-après dénommée MOURANT),

représentée aux fins des présentes par Me Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 10 janvier 2005.

- 5. CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER PARTNERS LIMITED), agissant en sa qualité de Gérant des sociétés suivantes:
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK UK NO. 1),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK UK NO. 2),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK UK NO. 3),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK UK NO. 4),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK UK NO. 5),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK UK NO. 6),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK US NO. 1),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK US NO. 2),



- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK US NO. 3),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK US NO. 4),
- CANDOVER PARTNERS LIMITED en qualité de Gérant de CANDOVER 2001 FUND US NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni (ci-après dénommée CANDOVER FUNK US NO. 5),

représentée aux fins des présentes par Me Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 10 janvier 2005.

- I. Lesdites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.
- II. Les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CRUISE LUXCO 1, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 25 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis (la «Société»).

III. Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Créer des parts sociales de Catégorie A ordinaires et des parts sociales de Catégorie B privilégiées ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société et convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents parts sociales de Catégorie A ordinaires.
- 2. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix-sept millions soixante-douze mille euros (EUR 17.072.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 17.084.500,-).
- 3. Emettre cent dix-neuf mille (119.000) parts sociales nouvelles de Catégorie A ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et cinq cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt (563.880) parts sociales nouvelles de Catégorie B privilégiées, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.
- 4. Accepter la souscription de ces cent dix-neuf mille (119.000) parts sociales nouvelles de catégorie A ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et cinq cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt (563.880) parts sociales nouvelles de Catégorie B privilégiées, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par un apport en nature consistant en deux cent trois millions sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-neuf (203.764.369) parts sociales, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, de CRUISE HOLDCO AB, une société de droit suédois, ayant son siège social au c/o Linklaters Advokatbyrå, P.O. Box 7833, SE-103 98 Stockholm, Suède et enregistrée auprès du «Swedish Companies Registration Office», sous le numéro 556663-6337 (CRUISE HOLDCO AB).
- 5. Modifier l'article 5 premier alinéa et l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter la conversion des parts sociales et l'augmentation du capital social, mentionnés ci-dessus.
 - 6. Divers.

requièrent le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer des parts sociales de Catégorie A ordinaires et des parts sociales de Catégorie B privilégiées ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société et convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents parts sociales de Catégorie A ordinaires.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept millions soixante-douze mille euros (EUR 17.072.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 17.084.500,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre cent dix-neuf mille (119.000) parts sociales nouvelles de Catégorie A ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et cinq cent soixante trois mille huit cent quatre-vingt (563.880) parts sociales nouvelles de Catégorie B privilégiées, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Souscription et libération

Ensuite comparait Me Marc Loesch agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CANDOVER PARTNERS LIMITED, CANDOVER 2001, GmbH, CANDOVER INVESTMENTS, PLC, CANDOVER TRUSTEES et MOURANT, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus.



Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte des comparants, les parts sociales nouvelles de Catégories A ordinaires et de Catégorie B privilégiées, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, comme indiqué ci-dessous:

Souscripteurs	Parts sociales de Catégorie A	Parts sociales de Catégorie B
CANDOVER 2001, GmbH	. 2.614	12.389
CANDOVER INVESTMENTS, PLC	. 11.396	63.531
CANDOVER TRUSTEES	. 2.012	0
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1	. 14.604	69.206
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2	. 6.212	29.436
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3	. 19.896	94.279
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4	. 1.967	9.318
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5	. 1.385	6.565
CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6	. 10.794	51.142
CANDOVER 2001 FUND US NO. 1	. 18.860	89.367
CANDOVER 2001 FUND US NO. 2	. 11.888	56.331
CANDOVER 2001 FUND US NO. 3	. 6.703	31.759
CANDOVER 2001 FUND US NO. 4	. 1.899	8.997
CANDOVER 2001 FUND US NO. 5	. 7.933	37.589
MOURANT	. 837	3.971
Total	. 119.000	563.880

Le mandataire déclare, au nom et pour le compte de CANDOVER PARTNERS LIMITED, CANDOVER 2001, GmbH, CANDOVER INVESTMENTS, PLC, CANDOVER TRUSTEES et MOURANT, libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces parts sociales nouvelles de Catégorie A ordinaires et de Catégorie B privilégiées, par un apport en nature consistant en deux cent trois millions sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-neuf (203.764.369) parts sociales de CRUISE HOLDCO AB, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01), chacune.

Les souscripteurs, agissant par le biais de leur mandataire, ont déclaré que la valeur de l'apport a été certifiée par une déclaration des contributeurs, établie à Londres, le 10 janvier 2005 et signée par M. Eric-Joost Ernst en sa qualité de représentant des contributeurs et une déclaration de la société bénéficiaire établie à Londres, le 13 janvier 2005 et signée par M. John Arney en sa qualité de gérant de la Société, laquelle déclaration restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent dix-neuf mille (119.000) parts sociales nouvelles de Catégorie A ordinaires et les cinq cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt (563.880) parts sociales nouvelles de Catégorie B privilégiées, tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5, premier alinéa et l'article 23 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 17.084.500,-) divisé en cent dix-neuf mille cinq cents (119.500) parts sociales de Catégorie A ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et cinq cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt (563.880) parts sociales de Catégorie B privilégiées, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

«Art. 23. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de la répartition du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à une distribution, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris sur le compte de prime d'émission, les détenteurs de parts sociales de Catégorie B privilégiées auront le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à quatorze pour cent (14%) de la valeur nominale des parts sociales de la Société détenues par un tel associé. Toute distribution de dividendes supplémentaire pour cette année sera faite pour des montants tels que convenus par les associés.

Dans les conditions fixées par la loi, le ou les Gérants peuvent procéder à un versement d'acompte sur dividendes. Le ou les Gérants détermineront le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes. En cas de paiement d'acomptes sur dividendes, le paragraphe précédent doit s'appliquer.»

Frais et dépenses

Suite à l'apport en nature de deux cent trois millions sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-neuf (203.764.369) parts sociales de CRUISE HOLDCO AB, la Société détient plus de 65% du capital social émis par CRUISE HOLDCO AB, une société ayant son siège de direction effective et son siège statutaire dans un État membre de la l'Union Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises dans le capital de la Société, qui a son siège de direction effective et son siège statutaire dans un État membre de la l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport dans un tel cas.



Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Loesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 février 2005.

(082583.3/211/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

CRUISE LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.227.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(082584.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siége social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 62.301.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009

Cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Colm Smith, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Evgeni Leibovich, Administrateur,
- Monsieur Colm Smith, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2005, réf. LSO-BH00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074600.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GAPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 61.870.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour GAPIFIN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074642.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



C.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen. R. C. Luxembourg B 71.280.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 18 août 2005.

CONSTRUCTIONS C.P. S.C.A.

Signatures

(074621.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

C.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen. R. C. Luxembourg B 71.280.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 18 août 2005.

CONSTRUCTIONS C.P. S.C.A.

Signatures

(074629.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

IDEAL CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3221 Bettembourg, 5, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 110.616.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu

Monsieur Micael Biagiotti, demeurant à L-F57330 Volmerange les Mines, 81, rue de Dudelange, né à Etain France, le 9 avril 1961,

ici représenté par Monsieur Jérôme Bach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 19 juillet 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 3. La société prend la dénomination de IDEAL CONCEPT, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Micael Biagiotti, prénommé.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales

- Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
 - Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-3221 Bettembourg, 5, rue du Curé.
- 2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Micael Biagiotti, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 août 2005, vol. 432, fol. 84, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(083510.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.



SDA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 95.391.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074623.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

BAFFIN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 110.583.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twelfth day of September. Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ABBOTTSVILLE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Republic of Ireland, (registered under number 198531),

here represented by Mr Vincent de Rycke, banker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 7, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BAFFIN (LUX-EMBOURG), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company in which it has a direct or indirect interest. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.



- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager acting jointly with any other manager of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.



9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two managers of the Company for transactions, or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, ABBOTTSVILLE HOLDINGS LIMITED prequalified and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the one hundred and twenty-five shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.



Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
- Mr Rolf Caspers, banker, born on March 12th, 1968 in Trier, Germany, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr Vincent de Rycke, banker, born on March 22nd, 1973 in Ghent, Belgium, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr Tom Verheyden, banker, born on August 14th, 1974 in Diest, Belgium, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ABBOTTSVILLE HOLDINGS LIMITED, une société irlandaise, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, République Irlandaise (enregistrée sous le numéro 198531),

ici représentée par Monsieur Vincent de Rycke, banquier, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BAFFIN (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect.



Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.



- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature unique ou les signatures conjointes de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.



Souscription - Libération

ABBOTTSVILLE HOLDINGS LIMITED précitée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt cinq parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,-EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Rolf Caspers, banquier, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Monsieur Vincent de Rycke, banquier, né le 22 mars 1973 à Gand, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Monsieur Tom Verheyden, banquier, né le 14 août 1974 à Diest, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. de Rycke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 149S, fol. 84, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082830.3/220/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.191.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074632.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

STEVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.755.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

(074694.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

STEVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.755.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

(074697.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



SAFT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 11.022.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 96.506.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074635.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

BEIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 80.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074645.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

WHIRLPOOL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 110.585.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

KitchenAid DELAWARE, INC., a company duly incorporated and validly existing under the law of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Co., 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Benton Harbor, Michigan, U.S.A., on August 24, 2005.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

- Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).
 - Art. 2. Name. The Company's name is WHIRLPOOL LUXEMBOURG.
- Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro) divided into 496 (four hundred ninety-six) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

- **Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.
- Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.
- Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

- **Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:
- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
 - The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III. Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

Except as otherwise determined by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers from time to time, the Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.



A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May or on the following day if such day is a public holiday.

Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

- **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on December 1st and ends on November 30th, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30th, 2005.
- **Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.
- **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but



decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. Dissolution - Liquidation

- **Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.
- Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 496 (four hundred ninety-six) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by KitchenAid DELAWARE, INC., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,400.- (12,400.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by ING Bank, on August 29, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Appointment of the board of managers:
- Mr Blair Albert Clark, born on 25 December 1956 at Windsor, Canada, residing in Benton Harbor, USA,
- Mr Jack Leland Simmons, born on 18 May 1947 at Colorado, USA, residing in Benton Harbor, USA, and
- Mr Alain Lam, born on 28 February 1969 at Rose Hill, Mauritius, residing in Mersch, Luxembourg, are each appointed as managers of the Company for an undetermined duration;
- 2) Establishment of the registered office's address:

The registered office of the Company shall be established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

KitchenAid DELAWARE, INC., une société valablement constituée et ayant une existence légale en application du droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Co., 1209 Orange Street, DE 19801, USA.

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé, signée à Benton Harbor, Michigan, U.S.A., en date du 24 août 2005.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:



Titre Ier. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- Art. 1er. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est WHIRLPOOL LUXEMBOURG.
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital - Parts sociales

- **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), divisé en 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.
- Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.
- **Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels aux parts sociales qu'il détient.
- **Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.
- Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales seront constatées par acte écrit conformément à la Loi.

- **Art. 10. Rachat des parts.** La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:
- Le prix de rachat sera fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou au montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;
- Le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social;
 - Les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III. Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) sera déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.



Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Sauf décision contraire du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, la Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts seront prises seulement par une résolution de la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingtcinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que pour une assemblée générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi de mai ou le lendemain si ce jour est férié.



Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commencera ce jour et se terminera le 30 novembre 2005.
- Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblé générale des associés.
- Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant sera affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

- Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.
- Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommés jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des associés

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

- Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.
- Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par KitchenAid DELAWARE, INC., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la Banque ING, le 29 août 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Nomination du conseil de gérance:
- Mr Blair Albert Clark, born on 25 December 1956 at Windsor, Canada, residing in Benton Harbor, USA,
- Mr Jack Leland Simmons, born on 18 May 1947 at Colorado, USA, residing in Benton Harbor, USA, and
- Mr Alain Lam, born on 28 February 1969 at Rose Hill, Mauritius, residing in Mersch, Luxembourg, sont chacun nommés gérants pour une période indéterminée;
- 2) Etablissement de l'adresse du siège social:
- Le siège social de la Société est établi 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 80, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(082832.3/211/420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FANTUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 82.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour FANTUZZI FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074646.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GOMA-FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.332.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour GOMA-FIN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074648.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CAPITALE INGENIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues. R. C. Luxembourg B 110.618.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

- 1) Monsieur Jean-Charles (Alexandre Christian Georges) Manigart, employé privé, né le 30 janvier 1968 à Namur, Belgique, demeurant à L-1272 Luxembourg, 64, rue de Bourgogne.
- 2) Monsieur Jean François, employé privé, né le 19 janvier 1960 à Montegnée, Belgique, demeurant à L-8028 Strassen, 20, rue Mathias Goergen.
- 3) SUMA INVESTMENT HOLDING S.A., 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 14.364, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPITALE INGENIUM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social



pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille (60.000,-) euros (EUR) divisé en six cents actions (600) actions sans désignation de valeur nominale.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de juin à 11:00 heures, même si ce jour est un jour férié, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
- Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.



Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Jean-Charles Manigart: cinquante-quatre actions	54
	54
3) SUMA INVESTMENT HOLDING S.A.: quatre cent quatre-vingt-douze actions	492
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de soixante mille euros (60.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Philippe Chantereau, expert comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant au 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelange,
- b) Monsieur Gilbert Jost, administrateur de sociétés, né le 20 juin 1952 à Schifflange, demeurant au 76, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess,
- c) Monsieur Jean-Charles (Alexandre Christian Georges) Manigart, employé privé, né le 30 janvier 1968 à Namur, Belgique, demeurant à L-1272 Luxembourg, 64, rue de Bourgogne,
- d) Monsieur Jean François, employé privé, né le 19 janvier 1960 à Montegnée, demeurant à L-8028 Strassen, 20, rue Mathias Goergen.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
 - 6) Le siège social de la Société est fixé à Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Philippe Chantereau aux fonctions d'administrateur délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-C. Manigart, J. François, P. Chantereau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 149S, fol. 81, case 9. – Reçu 600 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083516.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.



EUROPEAN SUPER YACHTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 101.243.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature

Un mandataire

(074649.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

OLORON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour OLORON S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074650.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SVALBARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.373.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour SVALBARD HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074652.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

NATURELLEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.507.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074654.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SK PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 93.454.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SK PARTICIPATION, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(074659.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



ARTEMIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.756.

Les statuts coordonnés (acte n° 38502) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074666.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

ARTEMIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.756.

Les statuts coordonnés (acte n°38692) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074669.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

DEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 73.456.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour DEGA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074656.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 60.279.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour AIM GROUP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(074657.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AFRODITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 108.754.

Les statuts coordonnés (acte n°38501) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074713.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AFRODITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 108.754.

Les statuts coordonnés (acte n°38691) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074710.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



SCARPTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 66.493.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature

Un mandataire

(074664.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. van Krimpen

Mandataire

(074667.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

MINERAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.216.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature

Un mandataire

(074671.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CLUB MED ASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Munsbach. R. C. Luxembourg B 72.301.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074672.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

MEAME, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg. R. C. Luxembourg B 85.826.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEAME, ayant son siège social à L-8376 Kahler, 43A, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 85.826, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 16 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sarah Turk, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Béchara Antoine Yared, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de la société de L-8376 Kahler, 43A, rue Principale à L-8824, Perlé, 12, rue du Faubourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.



Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer le point figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8376 Kahler, 43A, rue Principale à L-8824, Perlé, 12, rue du Faubourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. alinéa 1er. Le siège de la société est établi à Perlé».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à cinq cents euros (EUR 500,00).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, demeures et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Turk, A. Yared, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 7 septembre 2005, vol. 406, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 septembre 2005.

M. Lecuit.

(083599.3/243/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

MEAME, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg. R. C. Luxembourg B 85.826.

Les statuts coordonnés de la société, du 7 septembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 septembre 2005.

M. Lecuit.

(083602.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck